

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présentation du Plan régional Santé au travail 2016-2020 au nouveau Comité régionale d'orientation des conditions de travail

Présidé par Nacer Meddah, Préfet de région, et en présence d'Yves Struillou, Directeur général du travail (Ministère du travail), le CROCT, Comité régional d'orientation des conditions de travail, a été installé officiellement mardi 4 juillet 2017. A l'occasion de cette première séance, le Plan régional Santé au travail 2016-2020 a été soumis aux membres du CROCT qui auront la charge de suivre sa mise en œuvre et d'en mesurer les résultats

Le CROCT prend la suite du Comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP). Cette nouvelle instance participe à l'**élaboration et au suivi des politiques publiques régionales en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail** (décret n° 2016-1834 du 22 décembre 2016).

Elle est **composée de 4 collèges** : administrations régionales de l'Etat, partenaires sociaux, organismes régionaux de sécurité sociale et de prévention, personnalités qualifiées.

Il est novateur en donnant une place plus importante aux partenaires sociaux dans la définition des stratégies régionales en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Le CROCT se réunit au moins une fois par an et son secrétariat est assuré par la Direccte.

Il est doté d'une **instance opérationnelle: le groupe permanent régional d'orientation des conditions de travail**. Celui-ci rendra notamment un avis chaque année sur l'exécution des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus par l'Etat avec les services interprofessionnels de santé au travail et sur la politique régionale d'agrément de ces services de santé au travail.

Le Plan régional santé au travail (PRST) 2016 – 2020

Le PRST décline de manière opérationnelle les actions du Plan national Santé au Travail en s'appuyant sur un diagnostic territorial. Il s'articule autour de **deux axes stratégiques**:

- **Développer la culture de prévention** des risques professionnels le plus en amont possible
- **Améliorer la qualité de vie au travail**, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise

Principales priorités:

1) **Améliorer les conditions de travail dans les TPE** (8 entreprises sur 10 de la région)

2) **Agir sur la prévention la plus en amont possible sur les risques prioritaires**:

- Le **risque chimique** (exposition à des agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, aux poussières de bois, au benzène, aux amines aromatiques..)
- Les **chutes de hauteur** (3^{ème} cause d'accident du travail) et **l'amiante**
- L'usure professionnelle liée aux **troubles musculo-squelettiques (TMS)** et aux **risques psychosociaux (RPS)**

3) **Améliorer la vie au travail**

- Encourager les **démarches de qualité de vie au travail (QVT)** en outillant et formant les représentants du personnel et les managers
- Favoriser le **maintien dans l'emploi des salariés** rencontrant des problèmes de santé

CONTACT PRESSE

Colette THEAS-DUHAMEL

Courriel: communication@loiret.pref.gouv.fr

Tél. : 02 38 81 40 35

Laetitia CROIZARD:

Courriel: laetitia.croizard@direccte.gouv.fr

Tél. : 02 38 77 68 48

Pierre DUSSIN:

Courriel: pierre.dussin@direccte.gouv.fr

Tél. : 02 38 77 68 34

